

## Compte rendu

### Commission Formation et Vie Universitaire

### Judi 27 juin 2024

#### 1. Informations générales

---

Florent Malrieu débute la séance en abordant la réforme des métiers de l'enseignement. Du fait des nouvelles élections législatives, aucune nouvelle information n'a été transmise aux universités.

Le point suivant porte sur la charge de subvention pour le service public (SCSP) par étudiant.e dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance. (CoMP). Comme pour les autres universités, le ministère souhaite conditionner l'octroi de ce financement supplémentaire à la restructuration de plusieurs formations concernant un nombre minimal d'étudiants (au moins 6 formations accueillant au moins 600 étudiants pour l'université de Tours). 11 formations de l'ancienne offre de formation sont listées à titre d'exemples. L'université de Tours a répondu que la construction de la nouvelle offre constituait déjà une restructuration. Cette annonce ministérielle a entraîné un levier de bouclier des universités. La décision a été reportée par le ministère.

Florent Malrieu poursuit en communiquant les informations sur la mise en place de la convention de coordination territoriale entre les universités de Tours et d'Orléans et l'institut national des sciences appliquées (INSA). Pour rappel, ce cadre de coopération, élaboré dans le même calendrier que le projet d'établissement 2024-2028, doit contribuer au développement des savoirs, de la recherche et de l'innovation, et de la vie étudiante et de campus ainsi qu'au développement territorial et métropolitain, dans une vision résolument régionale. En concertation avec la Région, les réflexions menées par les trois établissements du supérieur doivent nourrir également la construction du SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation). Malgré une demande de 13 postes au sein des trois établissements partenaires, aucun soutien ne semble envisagée par le ministère.

La région Centre Val de Loire est une des dernières à mettre en place ce dispositif.

Florent Malrieu poursuit en annonçant la nomination d'un nouveau recteur pour l'académie d'Orléans-Tours. Il s'agit de Jean-Philippe Agresti.

Il a été tout d'abord directeur de l'UFR de droit et de science politique d'Aix-Marseille, et à partir de décembre 2021, il devient recteur de l'Académie de Corse,. C'est un spécialiste de l'histoire du droit de la famille.

Florent Malrieu termine en faisant un point sur la mise en place de la nouvelle offre de formation dans les logiciels de gestion administrative et pédagogique dédiés : ADE (gestion des salles et des emplois du temps), SAGHE (gestion des heures d'enseignement), APOGEE (gestion des inscriptions et notes des étudiants et TOUCAM (application à destination des étudiants, sur le point d'être lancée).

De nouveaux connecteurs spécifiques ont été installés pour permettre à l'ensemble de ces logiciels de communiquer de manière sécurisée. La nouvelle offre de formation a été intégrée dans APOGEE pour être ensuite déversée dans ADE et SAGHE. Le déploiement s'est fait au fil de l'eau pour les différentes composantes. Ce travail a fortement mobilisé les scolarités tant en composantes qu'en central.



## 2. Pédagogie

---

### 2.1. Offre des "Compétences, Engagement, Réflexion citoyenne et Pratiques (CERCIP) pour l'année universitaire 2024-2025

Pour rappel, le concept de la CERCIP a évolué avec la mise en place de la nouvelle offre de formation. L'offre est recentrée sur les activités sportives, culturelles ou artistiques et d'engagement étudiant (prévention, associatif). Quelques CERCIP concernent également l'insertion professionnelle, la santé étudiante, la transition écologique.

Les CERCIP sont obligatoires en Licence 3<sup>ème</sup> année (L3) et sont créditées de deux ECTS. (exception pour les étudiant.e.s en double licence, LEA, sportifs de haut niveau et artistes, qui en sont exempté.e.s).

Comme dans le modèle précédent, le cours obligatoire de L3 est positionné à l'un des deux semestres, selon la maquette pédagogique de la formation.

Elles peuvent être également choisies en plus des éléments pédagogiques de la maquette pour obtenir des points bonifiants.

Les inscriptions pédagogiques pour les L3 auront lieu du 06 au 10 septembre et seront ouvertes pour les CERCIP bonifiantes du 10 au 16 septembre pour les deux années en fonction des places disponibles.

Florent Malrieu rappelle que les cours obligatoires restent prioritaires sur les CERCIP bonifiantes.

La proposition est votée à l'unanimité.

### 2.2. Modification des MCC de master : demande de redoublement

Le code de l'éducation confiant aux établissements le soin d'arrêter une règle en la matière dans leurs modalités de contrôle des connaissances (MCC), il a été précisé dans l'article 7 des M3C de Master de l'université de Tours :

« Le redoublement en master n'est pas de droit, il est accordé sur décision du jury. La décision de refus est dûment motivée et notifiée à l'étudiant. En amont de la décision du jury et au plus tard quinze jours avant la réunion de celui-ci, l'étudiant peut transmettre tout élément de nature à justifier la demande de redoublement. »

En effet, en cas de refus de demande de redoublement, la décision du jury doit impérativement être motivée en droit (référence à l'article 7 des M3C) et en fait. Sur ce dernier point, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble de la situation de l'étudiant au-delà des seuls résultats académiques.

Un formulaire à destination des jurys a été élaboré et a pour but de sécuriser les décisions de refus de redoublement.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

### 2.3. IUT de Blois

#### 2.3.1. demande d'ouverture en apprentissage de deuxième année du BUT mesures physiques parcours matériaux et contrôles physicochimiques

Il est demandé aux membres de la CFVU de se prononcer sur la demande d'ouverture en apprentissage de deuxième année du BUT mesures physiques parcours matériaux et contrôles physicochimiques.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

#### 2.3.2. Règlement des études du BUT 2024-2025



À la suite de la mise en place de la troisième année des diplômes de BUT, le règlement des études de l'IUT de Blois a été modifié en conséquence.

Ont été insérées également les modalités de validation de la licence professionnelle conformément à l'article 12 de l'arrêté du 06 décembre 2019.

Le passage sur les modalités d'applications de l'obligation a été également revu.

Le tutorat a été également rajouté dans les activités bonifiantes.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

#### 2.4. UFR Médecine

##### Règlement intérieur de la capacité d'orthoptiste

Le règlement est soumis aux votes des instances pour l'année universitaire 2024/2025.

Il a été modifié comme suit :

- ajout de la commission pédagogique,
- ajout d'une partie sur la vaccination,
- suppression du 8-6 sur "maladie ou évènement grave" pour s'aligner sur les mêmes directives que médecine,
- mise à jour du personnel assurant la gestion de l'école d'orthoptie.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

#### 2.5. Offre de formation 2024-2028 : modification de maquettes

Suite à l'adoption de la nouvelle offre de formation à la CFVU du 28 mars 2024, des demandes de modifications et/d'ajustements ont été apportées à certaines maquettes.

Pascal Chareille rappelle que le vote par la CFVU des maquettes (type d'enseignement = CM, TD, TP, autre, et volumes horaires prévus) ne correspond pas, d'un point de vue réglementaire, à une contractualisation avec les autorités de tutelle et à un quelconque engagement financier de la part du ministère. La dotation de l'établissement (SCSP) n'est en effet pas liée aux volumes horaires annoncés dans les maquettes et votés par les conseils centraux.

Les établissements sont en effet accrédités pour délivrer des diplômes (licence, master, licence professionnelle, etc.) mais les accréditations ne disent rien de l'organisation concrète des formations.

Dans une logique de hiérarchie des normes, il est rappelé que les enveloppes allouées aux composantes pour la mise en œuvre de l'OF (à effectifs constants) priment sur le vote des maquettes et les modalités pédagogiques (type d'enseignement et volumes horaires) de leur mise en œuvre.

Les dotations allouées aux composantes (et votées en CA) s'imposent sur toute autre considération. Il pourra ainsi être demandé un ajustement des modalités pédagogiques (modification du type d'enseignement, diminution du nombre des options proposées) si les charges d'enseignement prévisionnelles dépassent celles qui étaient prévues.

La proposition est soumise au votée à l'unanimité.

#### 2.6. Offre de formation 2024-2028 : modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C)

Une première partie des M3C de l'établissement ont été soumises aux votes des instances à l'exception des diplômes suivants pour lesquels elles seront présentées à la CFVU du mois de septembre :

UFR arts et sciences humaines

Licence Musique et musicologie tous les parcours  
Toutes les mentions de master



## UFR sciences et techniques

Licence Chimie  
Master Biologie santé  
Master sciences et génie et des matériaux  
Master biologie écologie évolution  
Master biologie agrosciences  
Master informatique  
Master Physique fondamentale et applications  
Master sciences de l'eau  
Master sciences du vivant

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

### **3. Vie de l'étudiant**

---

#### 3.1. Procédure exonération des droits d'inscription 2024-2025

Un article a été rajouté dans la procédure permettant à un étudiant de plus de 28 ans de candidater.

« 1.5 Les étudiants âgés de plus de 28 ans au 01/09 de l'année en cours, ayant formulé une demande auprès d'un ou d'une assistant-e de service social du SSE et ayant obtenu une validation de leur demande. La situation globale de l'étudiant sera évaluée au cours d'un entretien sur présentation de pièces justificatives suivantes : attestation de sécurité sociale, certificat de scolarité, justificatifs des ressources et des charges (quittance de loyer ...), 2 derniers relevés de compte bancaire (comptes courants + épargne), soldes récents de tous les comptes. »

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

#### 3.2. Bilan commissions exonérations 2023-2024

Il est dressé un bilan des aides pour l'année universitaires 2023/2024.

Sur 136 dossiers 75 étudiants ont reçu un avis favorable, 40 défavorables et 21 irrecevables.

#### 3.3. Bilan aides sociales 2023-2024

Un bilan des dispositifs d'aide est présenté à la CFVU pour l'année universitaire 2023/2024. Il concerne les aides numériques, aides exceptionnelles hors CROUS, convention Fil Bleu, exonération et le fonds de mobilité entrante (FME).

Sur 458 demandes d'aides numériques, 310 demandes ont pu être satisfaites. Le montant total du dispositif s'élève à 100 963, 52 euros.

Trois étudiants ont pu bénéficier des aides exceptionnelles hors CROUS après évaluation par une assistante sociale pour un montant total d'aides de 2550 euros.

Concernant les conventions avec Fil bleu, 66 étudiant.es ont pu bénéficier du tarif solidaire après orientation d'une assistante sociale. Le conventionnement est reconduit avec la création d'un vrai tarif étudiant.

Concernant le FME, sur 170 dossiers instruits, 43 dossiers ont été déclarés éligibles pour la commission de juin avec une moyenne de versement de 1164 euros par dossier.

Sur 88 dossiers instruits, 30 dossiers ont été déclarés éligibles pour la commission de décembre avec une moyenne de versement de 950 euros par dossier.

#### 3.4. Cadre réglementaire des aides sociales de l'université

Le projet déjà présenté à la CFVU du 23 mai a été soumis au vote des membres de la commission.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.



### 3.5. Commission appel à projets de la commission de vie étudiante et de campus (CVEC) du 18 avril 2024

Sur 10 dossiers présentés, 5 ont reçu un avis favorable, 3 défavorable et 2 irrecevable.

### 3.6. Tableau des délibérations de la commission aide aux projets du Fonds de Solidarité et de Développement aux Initiatives Etudiantes (FSDIE) du 05 juin 2024

Sur 10 dossiers présentés, 23 ont reçu un avis favorable, 6 défavorable et 1 irrecevable.

## 4. Conventions

---

### 4.1. Université de Tours

#### 4.1.1. Avenant de convention de partenariat Lycée Descartes concernant les étudiants inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) – (Visa DAJ 2024-0649)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur l'avenant de partenariat avec le lycée Descartes concernant les étudiants inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Cet avenant a pour objectif de renouveler la convention précitée pour une durée de 2 ans. Il entrera en vigueur le 1er septembre 2024.

La proposition de convention est validée à l'unanimité.

#### 4.1.2 Conventions de partenariat des conventions concernant les étudiants inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) avec lycées de l'académie d'Orléans-Tours (Visa DAJ 2024-0747/0847/0849/0850)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la convention entre l'Université de Tours et le lycée Voltaire d'Orléans, le lycée Dessaignes de Blois, le lycée Vaucanson de Tours et le lycée Alain-Fournier de Bourges.

Ce conventionnement a pour objectif :

- Le rapprochement des différents lycées et de l'université de Tours dans les domaines de la formation et de la recherche en vue de faciliter les parcours des étudiants ;
- La valorisation des activités sur l'ensemble des filières présentes dans le lycée comme à l'université dans le cadre de l'orientation active et du Bac-3/+3 à travers la prise en compte des sujets relatifs à l'orientation des lycéens et à la connaissance mutuelle des parcours et des enseignements ;
- La définition des modalités de délivrance des crédits d'études européens, des équivalences et des diplômes ;
- La composition et le fonctionnement de la commission mixte de validation.

Ces quatre conventions prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Elles sont conclues pour une durée de deux ans, renouvelables exclusivement par voie d'avenant.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

#### 4.1.3. Convention relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance des diplômes d'Etat d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur technique spécialisé et de conseiller en économie sociale familiale et à la reconnaissance d'un grade de licence

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la convention relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance des diplômes d'Etat d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur technique spécialisé et de conseiller en économie sociale familiale et à la reconnaissance d'un grade de licence.

La convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des formations DEASS, DECESF, DEES, DEETS, DEEJE, DECESF en région Centre-Val de Loire entre l'université de Tours,



l'Institut de Formation en Travail Social de Croix-Rouge Compétence Centre Val de Loire et l'Institut du Travail Social de Tours, afin de permettre aux étudiants de bénéficier d'une inscription spécifique à l'université et de se voir délivrer le grade de licence une fois diplômé.

Cette convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour une durée de 3 ans. Elle peut être renouvelée exclusivement par voie d'avenant.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

## 4.2. UFR de médecine

### 4.2.1. Convention cadre de partenariat entre l'université de Tours et l'institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) du CHRU de Tours mention santé publique - parcours management, éthique et éducation en santé – (Visa DAJ 2024-0651)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la convention cadre de partenariat entre l'université de Tours et l'institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) du CHRU de Tours mention santé publique - parcours management, éthique et éducation en santé.

La convention a pour objet l'organisation concomitante de la formation des cadres de Santé et les semestres 9 et 10 des deux masters. La convention prévoit également la possibilité d'accueillir des cadres de santé, déjà diplômés d'État ou d'autres profils par l'intermédiaire d'une Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) pour préparer l'un de ces masters dans les locaux de l'IFCS.

Cette convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour une durée de 5 ans.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

### 4.2.2. Convention de partenariat entre l'université de Tours et l'université de Rennes relatif au DIU autisme et troubles du neuro développement à tous les âges de la vie (Visa DAJ 2024-0404)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la convention de partenariat entre l'université de Tours et l'université de Rennes relatif au Diplôme Inter-Universités (DIU) autisme et troubles du neurodéveloppement à tous les âges de la vie.

La convention régit les relations entre les deux universités au titre de l'année 2024-2025 en ce qui concerne la mise en œuvre du DIU Autisme et Troubles du Neurodéveloppement : à tous les âges de la vie.

Elle définit notamment les principes de fonctionnement et les responsabilités et obligations respectives de l'Université de Tours et de l'Université Rennes 2.

Cette convention entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

## 4.3. UFR Lettres et langues

### 4.3.1 Convention de partenariat relative à l'organisation du parcours linguistique avancée et description des langues de la mention sciences du langage (Tours et Orléans) (Visa DAJ 2024-0793)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la convention de partenariat entre l'université de Tours et l'université d'Orléans relative à l'organisation du parcours linguistique avancée et description des langues (LADL) de la mention sciences du langage.

La convention régit les modalités de partenariat et de fonctionnement du parcours LADL à Tours et de la mention à Orléans, et plus particulièrement des séminaires, qu'ils correspondent à des enseignements transversaux obligatoires, ou à des séminaires au choix proposés par



l'Université d'Orléans pour le parcours LADL et proposés par l'Université de Tours pour la mention à Orléans.

Cette convention est conclue pour la durée d'accréditation du Master Sciences du Langage, parcours LADL, à Tours et du Master Sciences du Langage à Orléans dans le cadre du contrat quinquennal 2024-2029. Elle entrera en vigueur à la rentrée universitaire 2024-2025.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

#### 4.4. Institut d'administration des entreprises Tours Val de Loire (*Visa DAJ 2024- 0784*)

##### 4.4.1 Convention entre l'université de Tours et l'armée de l'air de Tours relative l'accueil de personnels de l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE) au sein du Master 1ère année Management et administration des entreprises parcours management double compétence

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la convention entre l'université de Tours et l'armée de l'Air et de l'Espace de Tours relative l'accueil de personnels de l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE) au sein du Master 1ère année Management et administration des entreprises parcours management double compétence.

Cette convention définit et précise les conditions dans lesquelles les élèves officiers suivent la 1ère année du master Management et administration des entreprises parcours Management double compétence à l'IAE Tours Val de Loire, école universitaire de management de l'université de Tours.

La convention prend effet à la date de signature. Elle est conclue pour l'année universitaire 2024-2025. Elle est reconductible un an par voie d'avenant.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

## 5. Relations internationales

---

### Europe

#### Conventions d'échange d'étudiants

##### 5.1. Convention d'échange d'étudiants – University of Sheffield (Royaume-Uni) - Université de Tours – UFR Lettres et Langues – Dép. LLCE Anglais/LEA (*Visa DAJ : 2024-0495*)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la convention d'échange d'étudiants entre l'University of Sheffield (Royaume-Uni) et l'Université de Tours.

- Filières concernées UT : LEA/LLCE Anglais
- Objectif : Mobilités de crédits – Echanges d'étudiants à niveau Licence
- Flux : 2 semestres par an entrant/sortant

Porteurs : Stéphane Lelandais et Carine Berberi - LLCE Anglais/LEA

Cette convention prend effet à compter de sa signature. Elle est conclue pour une durée de cinq ans.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

##### 5.2. Convention d'échange d'étudiants – Heriott Watt University (Royaume-Uni) - Université de Tours – UFR Lettres et Langues – Dép. LLCE Anglais/LEA (*Visa DAJ : 2024-0447*)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la convention d'échange d'étudiants entre Heriott Watt University (Royaume-Uni) et l'Université de Tours

- Filières concernées UT : LEA/LLCE Anglais
- Objectif : Mobilités de crédits – Echanges d'étudiants à niveau Licence
- Flux : 6 semestres par an entrant/sortant



Porteurs : Stéphane Lelandais et Carine Berberi - LLCE Anglais/LEA

Cette convention est signée pour les années académiques 2024/2025 à 2027/2028. Elle prend effet à compter de sa signature.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

### **Convention relative à un renouvellement de Double-Diplôme**

5.3. Renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un double-diplôme de Licence - Langues Étrangères Appliquées (LEA) et Philologie Romane (Romanische Philologie Französisch) entre la Ruhr Universität Bochum (Allemagne) et l'Université de Tours (UT) – UFR Lettres et Langues – Dép. LEA (*Visa DAJ : 2024-0407*)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur le renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un double-diplôme de Licence - Langues Étrangères Appliquées (LEA) et Philologie Romane (Romanische Philologie Französisch) entre la Ruhr Universität Bochum (Allemagne) et l'Université de Tours (UT).

- Objectif : Validation d'un double-diplôme international à destination des étudiants de l'UT
- Structure du Double-Diplôme 2024-2028 : Diplômes délivrés -> Licence Langues étrangères appliquées Anglais-Allemand + Bachelor of Arts en Philologie romane
- Conditions d'accès : avoir validé au moins 120 ECTS et disposer d'un niveau B2 en allemand
- Déroulement et période de mobilité : L1 et L2 à Tours avec modalités adaptées, année de L3 passée à la Ruhr-Universität Bochum + mémoire
- Flux : maximum 6 étudiant.e.s de Tours par an.

Porteur : Alain Bideau - UFR Lettres et Langues – Dép. LEA

Cette convention prend effet à compter de sa signature et pour une durée 4 ans.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

### **Hors Europe Conventions d'échange d'étudiants**

5.4. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – La Trobe University (Australie) – Université de Tours (Visa DAJ : 2024-0309)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur le renouvellement de la convention d'échange d'étudiants entre La Trobe University (Australie) et l'Université de Tours.

- Filières concernées

**UT** – Toutes filières sauf Médecine

**LTU** – Toutes filières



- Objectifs : échange d'étudiants (Licence/UG, Master/PG)
- Flux : Jusqu'à 4 semestres par an/établissement (+ flux négocié chaque année)
- Conditions d'accès

**UT** : B2 en français ou niveau inférieur si les étudiants participent à des cours en anglais (parcours RI, Droit-Langues, Polytech ...).

**LTU** : Bon niveau en anglais (niveau TOEFL requis en fonction des disciplines)

Porteur : DRI

Cette convention prend effet à compter de sa signature et pour une durée 5 ans.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

#### 5.5. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – University of Winnipeg (Canada) - Université de Tours (Visa DAJ : 2024-0572)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur le renouvellement de la convention d'échange d'étudiants entre l'University of Winnipeg (Canada) et l'Université de Tours.

- Filière(s) concernée(s)
  - UT** : Toutes filières sauf Médecine
  - UW** : Toutes filières sauf Faculty of Education
- Objectifs : échanges d'étudiants (Licence, Master)
- Jusqu'à deux étudiants échangés par an (ou 4 semestres).
- Conditions d'accès

**UT** : B2 en français ou inférieur si programme en anglais.

**UW** : Au moins 80 au TOEFL iBT (B2-C1), ou une lettre de l'établissement certifiant ce niveau.

Cette convention prend effet à compter de sa signature et pour une durée 5 ans.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

#### 5.6 Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – South China Normal University (Chine) - Université de Tours – UFR Lettres et Langues – Dép. LEA et CUEFEE (Visa DAJ : 2024-0587)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur le renouvellement de la convention d'échange d'étudiants entre South China Normal University (Chine) et l'Université de Tours.

- Filières concernées
  - **UT** – UFR L et L et CUEFEE
  - **SCNU** - International Business College
- Objectifs : échanges d'étudiants (Licence)
  - **Etudiants sortants** : Mobilité étude et stage dans une entreprise cantonaise dans le cadre du programme « **China Business Immersion** » (semestre) – LEA
  - **Etudiants entrants** : Programmes d'échanges diplômants - DUEF ou LEA Anglais/FLE (DD)
- Conditions d'accès
  - **UT** : B2 en français ou niveau inférieur si les étudiants participent au DUEF (+ B2 anglais si LEA Anglais/FLE)
  - **SCNU** : Niveau suffisant en anglais équivalent à IELTS 6,5
  - Paiement des droits d'inscription – formations UT - DUEF et LEA Anglais/FLE pour les étudiants chinois

Porteurs : Carine Berberi – UFR Lettres et Langues et CUEFEE

Cette convention prend effet à compter de sa signature et pour une durée 5 ans.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.



### 5.7. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Central South University (Chine) - Université de Tours (Visa DAJ : 2024-0777)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur le renouvellement de la convention d'échange d'étudiants entre Central South University (Chine) et l'Université de Tours.

- Filière(s) concernée(s)
  - **UT** : Toutes filières sauf Médecine - focus CUEFEE et échanges Lettres
  - **CSU** : Programmes ouverts aux étudiants internationaux - Langue et culture chinoises + programmes en anglais à CSU : LEA, Informatique (Software Engineering) et Sciences médicales
- Objectifs : échanges d'étudiants (UG/G)
  - Jusqu'à 6 étudiants d'échange par année (+intégration des étudiants chinois au sein des DUEF)
  - Mobilités de crédits non-diplômantes et diplômantes en cas de DUEF
- Conditions d'accès
  - **UT** : Niveau de langue suffisant en français (B2 ou inférieur si programme CUEFEE). Droits d'inscription spécifiques si programme DUEF -> 1400 euros/semestre
  - **CSU** : Programmes d'échange proposés en anglais ou à partir du niveau de chinois débutant.

Porteurs : DRI/CUEFEE

Cette convention prend effet à compter de sa signature et pour une durée 5 ans.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

### 5.8 Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Xiangtan University (Chine) - Université de Tours (Visa DAJ : 2024-0778)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur le renouvellement de la convention d'échange d'étudiants entre Xiangtan University (Chine) et l'Université de Tours.

- Filière(s) concernée(s)
  - **UT** : Toutes filières sauf Médecine + focus CUEFEE
  - **XTU** : Programmes ouverts aux étudiants internationaux dont le programme de langue et culture chinoises
- Objectifs : échanges d'étudiants (UG/G)
  - Jusqu'à 4 étudiants d'échange par année (+ intégration des étudiants chinois au sein des DUEF)
  - Mobilités de crédits non-diplômantes et diplômantes en cas de DUEF
- Conditions d'accès
  - **UT** : Niveau de langue suffisant en français (B2 ou inférieur si programme CUEFEE). Droits d'inscription spécifiques si programme DUEF -> 1400 euros/semestre
  - **XTU** : Programmes d'échange proposés à partir du niveau de chinois débutant.

Porteurs : DRI/CUEFEE

Cette convention prend effet à compter de sa signature et pour une durée 5 ans.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

### 5.9. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – University of Calgary (Canada) – Université de Tours (Visa DAJ : 2024-0395)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur le renouvellement de la convention d'échange d'étudiants entre l'University of Calgary (Canada) et l'Université de Tours.

- Filière(s) concernée(s)
  - **UT** : Toutes filières sauf Médecine
  - **UoC** : Toutes filières sauf Médecine et School of Business
- Objectifs : échanges d'étudiants (Licence, Master)
  - Nombre de mobilités discuté chaque année



- Mobilités de crédits non-diplômantes
- Conditions d'accès (UT, oc)
- Paiement des frais d'inscription dans l'université d'origine.
- Niveau de langue suffisant en anglais (TOEFL) et en français

Porteur : DRI

Cette convention prend effet à compter du 01/06/2024 et pour une durée 5 ans.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

#### 5.10. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Université Moulay Ismail de Meknès (Maroc) - Université de Tours – UFR Arts et Sciences Humaines – Dép. Sociologie/Anthropologie (Visa DAJ : 2024-0681)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur le renouvellement de la convention d'échange d'étudiants entre l'Université Moulay Ismail de Meknès (Maroc) et l'Université de Tours.

- Filières concernées
  - **UT** – UFR ASH – Focus Sociologie mais autres filières possibles
  - **UMI** - Faculté de Lettres et Sciences humaines
- Objectifs : échange d'étudiants (Licence, Master)
  - Jusqu'à 2 étudiants par an – Sociologie, Etudes socioculturelles et territoriales
  - Etudes + projets supervisés – ex : mémoire co-encadré - terrain
- Conditions d'accès
  - **UT/UMI** : Niveau de langue suffisant
  - **UMI** : Choix dans l'offre de cours en français

Porteur : Nathalie Bonini – UFR Arts et Sciences Humaines – Dép. Sociologie

Cette convention prend effet à la date de sa signature pour une durée 5 ans.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

#### 5.11. Redéfinition – Convention d'échange d'étudiants – Osaka Metropolitan University (Japon) - Université de Tours – UFR Lettres et Langues – Dép. SODILANG (Visa DAJ : 2024-0655)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la convention d'échange d'étudiants entre Osaka Metropolitan University (Japon) et l'Université de Tours.

- Filière(s) concernée(s)
  - **UT** : U.F.R. Lettres et Langues – focus Dép. SODILANG
  - **OMU** : Faculté des Lettres et des Science Humaines – Département de Langue et Culture Francophones
- Objectifs : échanges d'étudiants (Licence, Master/Doc.) et d'enseignants
  - Jusqu'à deux étudiants échangés chaque année
  - **UT** : Stages de M1 (enseignement) ou M2 (Ingénierie pédagogique) à OMU
  - **OMU** : Étudiants complètent leur formation à Tours (Licence, Master/Doc.)
  - Echanges d'EC : missions de formation et recherche
- Conditions d'accès
  - UT : C1/C2 programmes SODILANG. B1/B2 échange – A2/B1 si DUEF
  - OMU : Stages en français au Département de Langue et Culture Francophones

Porteur : Léa Courtaud – UFR Lettres et Langues – Dép. SODILANG

Cette convention prend effet à la date de sa signature et pour une durée 5 ans.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.



### 5.12. Création - Convention d'échange d'étudiants – Hanoi University of Science and Technology (Vietnam) - Université de Tours – Polytech (Visa DAJ : 2024-0780)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la convention d'échange d'étudiants entre Hanoi University of Science and Technology (Vietnam) et l'Université de Tours.

- Filière(s) concernée(s)
  - **UT** : Polytech – Toutes les spécialités mais focus DI
  - **HUST** : Toutes filières
- Objectifs : échanges d'étudiants (Licence, Master)
- Nombre d'étudiants échangés -> 3-5 HUST -> 6-8 UT en 2024-2025
- Participation à des programmes d'études ou projets supervisés en anglais (alternants/apprentis, 4A et 5A)
- Conditions d'accès
  - UT/HUST : Niveau d'anglais suffisant

Porteur : Mathieu Delalandre – Polytech DI/LIFAT

Cette convention prend effet à la date de sa signature et pour une durée 5 ans.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

### 5.13. Création - Convention d'échange d'étudiants – Universidade Federal de Santa Maria (Brésil) - Université de Tours – Polytech (Visa DAJ : 2024-0779)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la convention d'échange d'étudiants entre Universidade Federal de Santa Maria (Brésil) et l'Université de Tours - Polytech.

- Filière(s) concernée(s)
  - **UT** : Polytech – Toutes les spécialités mais focus DAE
  - **UFSM** : Toutes filières
- Objectifs : échanges d'étudiants (Licence, Master/Formation d'ingénieurs)
- Jusqu'à trois étudiants échangés chaque année
- Participation à des programmes d'études ou projets supervisés (Master)
- Conditions d'accès
  - UT : B1/B2 en français ou inférieur si programme en anglais.
  - UFSM : A2 en portugais et/ou niveau d'anglais suffisant

Porteur : Polytech

Cette convention prend effet à la date de sa signature et pour une durée 5 ans.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

### 5.14. Renouvellement - Convention d'échange d'étudiants – Chungnam National University (Corée du Sud) - Université de Tours (Visa DAJ : 2024-0781)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la convention d'échange d'étudiants entre Chungnam National University (Corée du Sud) et l'Université de Tours.

- Filière(s) concernée(s)
  - **UT** : Toutes filières sauf Médecine
  - **CNU** : Toutes filières sauf Médecine, Pharmacie et Arts
- Objectifs : échange d'étudiants (UG/PG)
- Nombre d'étudiants échangés : jusqu'à 5 étudiants/an
- Programmes en anglais à CNU et cours de langue et culture coréennes (débutants)
- Conditions d'accès
  - UT : B2 en français ou inférieur si programme en anglais.
  - CNU : Bon niveau anglais (à partir de IELTS 5.5)

Porteur : DRI



Cette convention prend effet à la date de sa signature et pour une durée 5 ans.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

5.15. Renouvellement - Convention de coopération académique pour la formation et la recherche - Universidad de Costa Rica (Costa Rica) - École de Médecine et l'Université de Tours – Faculté de Médecine – CHRU Tours (*Visa DAJ : 2024-0680*)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur le renouvellement de la convention de coopération académique pour la formation et la recherche entre la Universidad de Costa Rica (Costa Rica) - École de Médecine et l'Université de Tours – Faculté de Médecine – CHRU Tours.

- Filière(s) concernée(s)
  - UT – **U.F.R. Médecine + Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours**
  - UCR – **Ecole de Médecine + Hôpitaux associés à San José**
- Objectifs : échange d'étudiants (1<sup>er</sup> cycle et 2<sup>ème</sup> cycle de Médecine) + médecins/chercheurs
- Nombre d'étudiants discuté chaque année - **2024** -> 5-6 étudiants dans les deux sens
- Etudiants UCR : Validation d'UE incluant des stages cliniques (2024 : durée de 10,5 semaines à Tours)
- Etudiants UT : Validation d'UE incluant des stages cliniques (2024 : durée 20 semaines)
- Echange d'enseignants universitaires et de chercheurs
- Conditions d'accès (étudiants)
  - **Fac. Médecine** : Niveau suffisant en français pour participer à des enseignements et stages d'observation dédiés (à partir de B1).
  - **UCR** : Niveau suffisant en espagnol (à partir de B1).

Porteur : Matthias Buchler – UFR Médecine

Cette convention prend effet à la date de sa signature et pour une durée 5 ans.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.



## Conventions relatives à un renouvellement de Double-Diplôme

### 5.16. Renouvellement - Convention relative à la mise en place d'un double-diplôme de Master – Marketing des Services entre l'Université Saint-Joseph (Liban) et l'Université de Tours (UT) – IAE (Visa DAJ : 2024-0718)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur le renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un double-diplôme de Master – Marketing des Services entre l'Université Saint-Joseph (Liban) et l'Université de Tours.

- Objectifs et modalités d'organisation
  - Offrir aux étudiants libanais inscrits une formation leur conférant un double diplôme de Master Marketing Digital et des Services
- Structure du Double-Diplôme 2024-2028 : Master Marketing-Vente, parcours International Services Marketing et USJ – Faculté de Gestion et de Management : mention de Master Marketing
  - Tous les enseignements se déroulent au Liban, à l'Université Saint-Joseph, dans les locaux de la Faculté de Gestion et de Management, qui assure la logistique nécessaire à la réalisation de la formation.
  - Cumul en un an du programme M2 de l'UT et du programme de M2 Marketing à l'USJ (+ 300h de cours) -> formation + mémoire de fin d'études.
  - Promotion entre 8 et 20 étudiants par an.
- Conditions d'accès
  - UT-USJ : Fournir la preuve d'une compétence linguistique satisfaisante en français (B2 minimum)
  - L'étudiant doit être titulaire d'un diplôme M1 ou équivalent.
  - Double inscription à l'UT et l'USJ (frais spécifiques UT reversés par l'USJ : 2500 euros)

Porteurs : Patricia Coutelle et Véronique Des Garets – IAE

Cette convention est prolongée pour une durée 4 ans soit jusqu'au terme de l'année universitaire 2027/2028.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

### 5.17. Renouvellement - Convention relative à la mise en place d'un double-diplôme de Master – Humanités Numériques entre l'Université du Québec à Montréal (Canada) et l'Université de Tours (UT) – CESR (Visa DAJ : 2024-0721)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur le renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un double-diplôme de Master – Humanités Numériques entre l'Université du Québec à Montréal (Canada) et l'Université de Tours – CESR.

- Objectifs Favoriser la mobilité des étudiants de l'UQAM en Europe et en France
- Offrir aux étudiants de l'UT une opportunité pour faire une partie de leurs études en Amérique du Nord et bénéficier ainsi de l'expertise variée des professeurs du département d'Histoire de l'UQAM – études + travaux de recherche/stage
- Structure du Double-Diplôme 2024-2028 : **UT - UFR-Centre d'Études Supérieures de la Renaissance** : Masters « Histoire, Civilisation, Patrimoine, parcours Métiers du Patrimoine et Ingénierie Culturelle » et « Humanités numériques » - et UQAM : Maîtrise de l'UQAM en histoire profil humanités numériques (programme international histoire et humanités numériques)
  - Jusqu'à cinq étudiants UQAM et UT sélectionnés par an
  - Schéma de mobilité : Mobilité des étudiants de l'UT au cours de la 2<sup>ème</sup> année de Master et mobilité des étudiants de l'UQAM au cours de la première année du programme de double diplôme à Tours.
  - Frais d'inscription : paiement dans l'université d'origine
  - Sélection des candidats sur dossier

Porteurs : Elena Pierrazo et Dino Meloni – CESR



Cette convention prend effet à la date de sa signature pour une durée 4 ans soit jusqu'au terme de l'année universitaire 2027/2028.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée